

Le Programme Interreg Marittimo IT-FR 2014-2020 (*alias* Marittimo) est un programme transfrontalier cofinancé par le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) sous l'objectif Coopération Territoriale Européenne (CTE).

Le projet SE.D.RI.PORT (SEdimenti, Dragaggi e RIschi PORTuali) est lauréat du 1^{er} appel à projet Marittimo clôturé le 26 février 2016. La Région Sardaigne (chef de file) porte ce projet en partenariat avec le Département du Var, l'Office des Transports de Corse, les Universités de Cagliari et Toulon, la Province de Livourne, l'ARPAL¹ et l'ISPRA².

Ce projet s'inscrit dans l'Axe 2 du programme Marittimo :

« L'axe 2 est finalisé à améliorer la capacité des institutions publiques à promouvoir, de manière conjointe, la prévention et la gestion de certains risques spécifiques pour la zone étroitement liés au changement climatique (risque hydrologique, érosion côtière, incendies) et à améliorer la sécurité en mer. Cet axe vise aussi à augmenter la gestion conjointe durable et responsable du patrimoine naturel et culturel de la zone, et notamment à augmenter la protection des eaux marines face aux risques causés par les activités humaines dans les ports. »

Il est fait l'hypothèse que le changement climatique favorise l'ensablement des ports et en accélère le rythme de remplissage, ce qui a pour conséquence d'accroître tant les risques pour l'environnement que les activités économiques liées au transport maritime. Le comblement des chenaux d'accès portuaires peut mettre en danger le tissu économique et social des communautés, en particulier celui des îles. L'objectif du projet SE.D.RI.PORT est donc d'identifier une solution conjointe au problème de l'ensablement des ports dans l'aire Marittimo par l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies :

- De gestion des sédiments en amont de l'ensablement ;
- De dragage des ports affectés par l'ensablement ;
- De gestion des sédiments pendant et après les opérations de dragage.

Le projet SE.D.RI.PORT doit donc permettre l'expérimentation et l'adoption de systèmes de monitoring de l'environnement marin : ensablement, pollution des eaux et des sédiments, conditions météo-marines et principaux paramètres physico-chimiques des eaux des ports, zones côtières et aquifères côtiers. En partant des normes en vigueur et des bonnes pratiques, SE.D.RI.PORT se propose de réaliser des Lignes Directrices à adopter de manière conjointe dans l'espace transfrontalier pour traiter le problème des dragages mais aussi celui de la gestion des sédiments.

Le budget total du projet SE.D.RI.PORT s'élève à 2 181 884,89 €, dont 85 % financés par le FEDER (1 854 602,16 €).

Activités Département du Var

Dans le cadre de SE.D.RI.PORT, le Département du Var et l'OTC réaliseront une étude qualitative de l'ensablement, sur trois sites pilotes : Olbia (Sardaigne), Porto Vecchio (Corse) et Port Grimaud (Var). Des prélèvements *in-situ* devront en effet permettre de qualifier la propreté des gisements sédimentaires, et d'en terminer leur origine. Après cette première phase, les responsables de l'activité prépareront une analyse quantitative des phénomènes d'ensablement dans ces ports pilotes.

¹ Agenzia Regionale per la Protezione dell'Ambiente Ligure (arpal.gov.it)

² Istituto Superiore per la Protezione e la Ricerca Ambientale (isprambiente.gov.it)

En outre, le Département du Var a souhaité s'investir dans le projet SE.D.RI.PORT au titre de sa compétence d'accompagnement aux communes, compétence renforcée par la loi NOTRe en 2015. Cette dernière précise la répartition des compétences entre les collectivités publiques (région, département, intercommunalités, communes).

Le CD83, qui est donc partenaire bénéficiaire de 1^{er} niveau du projet SE.D.RI.PORT, a informé les acteurs publics varois du contenu et des objectifs du projet à l'occasion des Journées Var Europe en juin 2015 et 2016, sur le site internet du CD83 et dans le cadre de réunions d'animation.

Le Département a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI), qui s'est déroulée du 1^{er} août 2015 au 30 septembre 2015.

La Commune de Grimaud s'est portée candidate en vue de réaliser des actions sur la problématique de l'ensablement des ports : elle est à ce jour liée au CD83 par une convention locale de partenariat et bénéficie du statut de « tiers conventionné » du projet SE.D.RI.PORT.

Activités Commune de Grimaud (tiers conventionné)

Le port de Grimaud (Port Grimaud) proposé en qualité de site pilote pour le Var est particulièrement intéressant pour le projet SE.D.RI.PORT compte tenu de sa problématique d'ensablement et de ses spécificités :

- Plus grand port de plaisance du Var (plus de 2000 amarrages ; 7 km de canaux ; 14 km de quais) ;
- Courantologie littorale complexe liée à la situation en fond du golfe de Saint-Tropez ;
- Croisement de problématiques d'apports sédimentaires, avec d'une part la présence d'un fleuve en entrée du bassin portuaire (la Giscle) et d'autre part un transit littoral lié aux houles et impacté par les ouvrages de lutte contre l'érosion et/ou de protection portuaire ;
- Bassins intérieurs avec une courantologie *a priori* variable mais inconnue.

La zone d'avant-port, entre l'embouchure de la Giscle et la passe d'entrée de Port Grimaud, souffre d'un phénomène récurrent d'ensablement, accentué pendant les événements de tempête. Ces contraintes justifient aujourd'hui d'établir l'origine exacte des sables présents dans cet espace afin de mieux appréhender la gestion du gisement sédimentaire.

Ainsi, la Commune de Grimaud pilotera deux activités en qualité de tiers conventionné :

- Etudes sur l'ensablement de l'avant-port de Grimaud, avec carottages et modélisations hydrosédimentaires ;
- Acquisition d'un outil innovant de monitoring de l'ensablement et de classification des fonds.